



DECLARATION LIMINAIRE COMITE TECHNIQUE DU 14.02.2013

Les fonctionnaires vont subir en 2013 et pour la 3ème année consécutive le gel de leur point d'indice. Ajouté aux faibles revalorisations de ces dix dernières années, il s'agit sans conteste d'une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat en perspective.

Pour la CGT, le compte n'y est vraiment pas.

Notre organisation maintient que l'austérité n'est pas une fatalité et que d'autres choix économiques sont possibles. Les 193 milliards de cadeaux fiscaux et d'exonérations donnés chaque année au patronat constituent pour une grande part des dépenses publiques infondées et inutiles. Il y a là largement les moyens nécessaires pour des choix de progrès pour la Fonction publique, ses agents et donc, la population. Il y a là aussi matière à favoriser le développement économique, la politique industrielle, l'aménagement harmonieux du territoire.

Dans le prolongement de la journée du 31 janvier, la CGT considère que la construction du rapport de force doit se poursuivre. D'ores et déjà, elle œuvre à la construction de nouvelles étapes unitaires de mobilisation. A la DGFIP, cela se traduit dès à présent par le lancement d'une vaste campagne à destination de ses agents mais aussi du public et par la signature du manifeste de l'agent des finances publiques. Remettre au cœur du dispositif notre administration fiscale et financière, renforcer son rôle déterminant dans l'accompagnement des politiques industrielles, de leur financement et de leur soutien. Pour cela il faut renforcer notre administration en moyens humains, matériels et juridiques.

Nous ne pouvons que désapprouver, à ce titre, la politique actuelle qui consiste à diminuer encore une fois pour cette année et les 2 années suivantes les crédits dévolus à notre administration. Moins de moyens pour fonctionner, c'est plus de difficultés pour les services déjà durement éprouvés par les suppressions d'emplois successives.

Vous convoquez aujourd'hui un CT notamment sur la réorganisation du plateau RH après avoir pris en considération la demande des organisations syndicales Solidaires et CGT quant à la convocation d'un CHS-CT en amont.

Cette pratique doit devenir la règle afin de transmettre un avis à l'ensemble des représentants des personnels siégeant dans les comités techniques locaux.

D'autre part, nous vous demandons au cours de cette séance de proposer un calendrier des CT conformément aux dispositions prévues dans le règlement intérieur du CHS-CT.

Au delà de la réorganisation matérielle du plateau RH, il s'agit bien pour la CGT d'une réorganisation des missions du service RH, dans un 1er temps, puis de la disparition d'un volume important d'emplois (4800 emplois annoncés par le gouvernement dès 2007 au niveau des services RH des ministères) avec la mise en place de SIRHIUS et de l'ONP. SIRHIUS, application unique

pour l'ensemble des directions du ministère, permettra de transférer aux agents des tâches aujourd'hui effectuées par les services RH (coordonnées personnelles, situation de famille, ARTT, congés...) ce qui n'est pas sans conséquence sur l'avenir même de ces services. Quant aux agents, ils vont donc perdre tout contact avec leur service gestionnaire local. L'objectif est bien là de justifier de nouvelles suppressions d'emplois et de remettre en cause les acquis obtenus par l'utilisation d'un outil très structurant.

Pour revenir à la restructuration des locaux, le CHS-CT n'ayant pas formulé d'avis défavorable au projet de la direction, les agents ayant été associés au dispositif, la CGT ne s'oppose pas à ce projet, tout en soulignant qu'elle ne cautionnera pas les futures réorganisations liées à l'avancée du chantier SIRHIUS-ONP et ses conséquences pour les agents.

La CGT sera également attentive au dispositif que vous allez mettre en place concernant la formation des agents.

La CGT FP27 est en désaccord sur plusieurs points du règlement intérieur ou de la circulaire qui définit les modalités de fonctionnement des CT locaux.

- Sur le choix laissé au directeur de convoquer un CHS-CT après la tenue d'un CT
- Sur l'insuffisance des autorisations d'absence accordées aux représentants des personnels dans le cadre des travaux liés aux CT.

Enfin, le règlement intérieur n'ayant pas fait l'objet d'un véritable dialogue social avec nos représentants nationaux, nous voterons contre ce texte en l'état.

Concernant votre point d'information au sujet de la révision foncière des locaux professionnels, la CGT Finances publiques a eu l'occasion de lire les remontées de certains départements expérimentaux : le constat est sans appel. La révision foncière est menée à effectifs en baisse constante. Bien que la DGFIP se réfugie derrière l'alibi technologique pour minimiser l'ampleur des travaux à mener, la situation des services est alarmante. L'ensemble des travaux n'a jamais fait l'objet d'aucun chiffrage sérieux en matière d'emploi nécessaire à son accomplissement dans de bonnes conditions. Des chiffrages dans les départements expérimentateurs parlent de 20% des locaux qui nécessitent de nouvelles évaluations. Qui se chargera du travail ? Qui se chargera du contrôle fiscal des données ainsi récoltées ? Qui sera chargé de la saisie des informations qui n'auront pu faire l'objet d'un traitement automatisé ?

La DGFIP a pleinement connaissance des difficultés mais préfère laisser les directions se débrouiller avec les faibles moyens dont elles disposent. La CGT FP considère que la DG doit assumer ses choix : la révision foncière, tout comme la fusion, n'est pas une demande des agents ; ils n'ont donc pas à en subir les conséquences les plus néfastes.

Au titre des questions diverses nous aborderons les points suivants : point sur Verneuil/Avre et sur Evreux-Sud, difficultés de fonctionnement dans la transmission des propositions de vérification, accès au full internet pour les OS comme le prévoit le protocole 2004, la non présentation des PV de CT depuis 18 mois.